

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 avril 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.

2018-04-160 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant:
 - 4.4 Aide financière. Tournoi de hockey intermunicipal ATPA / Beauharnois. 32^e édition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-04-161 DÉPART. EMPLOYÉ MATRICULE 850

CONSIDÉRANT la lettre de démission de l'employé matricule 850 transmise le 23 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- Ce Conseil prend acte de la lettre de démission de l'employé matricule 850;
- Ce Conseil accepte sa démission;
- Ce Conseil lui souhaite la meilleure des chances dans tous ses projets.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-04-162 DEMANDE. ÉTENDRE LA ZONE COMMERCIALE MIXTE AUX ABORDS DE L'AUTOROUTE 138

CONSIDÉRANT l'étude effectuée par la chaire de recherche en paysage de l'Université de Montréal;

CONSIDÉRANT son rapport relatif à la vision stratégique d'aménagement de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT les projets de développement aux abords de l'autoroute 138 sur le territoire de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1) voulant qu'une personne puisse, sans l'autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot qui, après la date à laquelle les dispositions de cette loi visant à exiger une autorisation de la commission lui ont été rendues applicables, est ou devient adjacent à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont déjà autorisés par un règlement municipal adopté avant cette date et approuvé conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que ce droit ne s'étend pas toutefois aux parties des lots situées à plus de 60 mètres de l'emprise du chemin public dans le cas d'une utilisation à des fins d'habitation, non plus qu'à celles situées à plus de 120 mètres de cette emprise dans le cas d'une utilisation commerciale, industrielle ou institutionnelle;

CONSIDÉRANT que ces dispositions peuvent compromettre en partie le plan de développement du territoire de la Ville de Mercier tel que proposé par la chaire de recherche en paysage de l'Université de Montréal;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil demande à monsieur Pierre Moreau, député de la circonscription électorale de Châteauguay, de faire les représentations nécessaires pour que l'article 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1) soit modifié afin que le droit prévu au premier alinéa de cet article s'étende aux parties des lots situées à moins de 300 mètres de l'emprise du chemin public dans le cas d'une utilisation à des fins d'habitation de même qu'à des fins commerciales, industrielles, institutionnelles ainsi que pour tout usage mixte dans ces catégories.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-04-163 AUTORISATION DE SIGNATURE. 3 PROTOCOLES D'ENTENTE. NOUVEAUX BRANCHEMENTS

CONSIDÉRANT que de nouveaux branchements d'eau potable et d'égouts doivent être effectués, et qu'à cet effet, la Ville doit procéder à la signature de protocoles d'entente avec les personnes et pour les sites suivants:

- Madame Nathalie Ferland, emprise de la rue des Perdrix afin de desservir le lot 40-177;
- Monsieur Patrick Sirianny - 11, rue Duranceau;
- Groupe Immobilier MMA Inc. - 818, boul. St-Jean-Baptiste;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil autorise monsieur Carl Fiset, chef de division - Génie à la direction des Travaux publics et du Génie, à signer lesdits protocoles d'entente attachés à la présente résolution pour et au nom de la Ville de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-04-164 AIDE FINANCIÈRE. TOURNOI DE HOCKEY INTERMUNICIPAL ATPA / BEAUHARNOIS. 32E ÉDITION.

CONSIDÉRANT la 32e édition du tournoi de hockey intermunicipal de l'ATPA / Beauharnois qui se tiendra du 26 au 19 avril 2018;

CONSIDÉRANT que des employés de la ville de Mercier se proposent d'y participer;

CONSIDÉRANT le coût de 400 \$ à l'exclusion des taxes pour l'inscription.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise une dépense de 400 \$ à l'exclusion des taxes à être payée à la société ATPA - Chapitre du Québec pour l'inscription d'une équipe de hockey représentant la ville de Mercier par ses employés.

ADOPTÉE à l'unanimité

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 24 avril 2018 à la neuvième seconde de la troisième minute d'enregistrement (00 :03 :09).

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions peut être visionnée via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 24 avril 2018 à la quarante-sixième seconde de la troisième minute d'enregistrement (00 :03 :46).

2018-04-165 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance extraordinaire du Conseil à 20 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité